



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 95974

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le réajustement du prix de rachat de l'électricité produite à partir d'énergie éolienne a permis le développement de nombreux équipements à travers le pays au profit des particuliers et des collectivités. De nombreux Français attendent aujourd'hui que soit réajusté le prix de rachat de l'électricité produite à partir de l'énergie solaire ou des procédés de méthanisation avant de créer leurs propres installations. Il souhaite savoir quand sera publié le décret qui réajustera ces prix et à quel tarif sera rachetée l'énergie dans ces deux domaines.

Texte de la réponse

Les arrêtés qui prévoient la révision des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de l'énergie solaire ou par méthanisation ont été examinés par le Conseil supérieur de l'électricité et du gaz le 30 mai 2006. Ils ont été transmis à la commission de régulation de l'énergie, dont l'avis est requis avant la publication de ces textes. Les arrêtés seront publiés dès réception de ces avis, au début du mois de juillet. Ces arrêtés prévoient une réévaluation conséquente des tarifs d'achat, comme plusieurs membres du Gouvernement l'ont annoncé (doublement du tarif d'achat de l'électricité produite par énergie solaire, augmentation de 50 % pour la méthanisation). De telles dispositions permettront d'assurer le développement de ces filières.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95974

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5786

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7837